



Décision
de la Commission Electorale Centrale pour la formation
de l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale

Le 16 Décembre 2013,

Conformément à la Déclaration du Conseil National de l'Arménie occidentale, le gouvernement de l'Arménie occidentale et la Commission spéciale pour la formation de l'Assemblée nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale du 24 mai 2013 » pour la formation de l'Assemblée nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale , " du 22 novembre 2013 à 08:00 heures au 01 décembre 2013 à 00:00 heures, pour la première fois dans l'histoire du peuple arménien, et à travers le monde, a eu lieu l'élection des députés à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale.

Élections au scrutin direct et secret.

Pour l'organisation des élections a été créée, une Commission Electorale Centrale (CEC) pour la formation de l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale, composée de 15 personnes en provenance d'Arménie, de Russie, de France, des Etats-Unis, du Djavakhhk, d'Allemagne et de Syrie, qui a été chargée d'organiser et de mener la campagne électorale.

Du 1 Juin 2013 au 17 Décembre 2013 a eu lieu 28 réunions de la CEC, qui a adopté les règlements nécessaires pour l'organisation des élections à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale, les listes d'électeurs, qui a vérifiées et agréée les listes de candidats à l'Assemblée Nationale (Parlement) Arménie occidentale, qui a vérifié et approuvé les résultats des élections à l'Assemblée nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale en première convocation.

Tous ces matériaux et le déroulement de la campagne électorale ainsi que le déroulement des élections elles-mêmes ont été régulièrement publiés sur le site officiel de la CCE et dans les médias.

Pour l'organisation des élections, y compris pour l'inscription des électeurs, pour les candidat et le vote a été ouvert un portail Internet spécial au CCE : <http://www.western-armenia-election.org>, où tout le monde pouvait:

Tout d'abord, demander la citoyenneté d'Arménie occidentale en affirmant sa nationalité arménienne;

Deuxièmement: s'inscrire pour voter ;

Troisièmement : selon les conditions publiées dans la Déclaration « Pour la formation de l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale », s'enregistrer en tant que candidats à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale ;

Quatrièmement : les électeurs inscrits - citoyens de l'Arménie occidentale, pourront prendre part à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale, au scrutin secret et direct.

Le nombre de candidats à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale, correspond à 75 personnes.

Lors de l'inspection des documents présentés à l'enregistrement en tant que candidats à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale a été refusé 11 candidats. Qui n'ont pas présentés les documents nécessaires à l'enregistrement de la CEC en tant que candidats.

Cette décision n'a pas été contestée par les candidats refusés.

Relativement aux conditions publiées dans la Déclaration « Pour la formation de l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale », la liste définitive des candidats a été approuvée sur un nombre de 64 personnes qui ont fait l'objet d'une candidature conforme.

Cette liste de candidats inscrits à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale a été publiée le 22 Novembre 2013 sur le site de la CEC pour le vote.

Pour la période du 1er Juin 2013 au 30 Novembre 2013 inclus, ont été enregistrés 17 837 électeurs de 41 pays, qui sont des citoyens de l'Arménie occidentale, et qui ont reçu le droit de voter pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale .

Ces électeurs sont de : la République d'Arménie , l'Artsakh, l'Arménie occidentale, l'Abkhazie, la Russie, la France, le Djavakhhk, l'Ukraine, y compris la Crimée, la Géorgie, la Lettonie, la Lituanie, la Moldavie, la Biélorussie , le Kazakhstan , l'Ouzbékistan , les États-Unis, le Canada, l'Argentine, le Brésil, le Mexique, l'Australie, l'Allemagne, la Bulgarie, l'Égypte, la Grèce, Chypre, la République tchèque, l'Autriche, la Suède, le Danemark, la Hongrie, l'Iran, l'Irak, la Pologne, Israël, la Syrie, le Liban, le Koweït, la Turquie, l'Uruguay. L'élection des députés à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale en première convocation a été soutenue par 17 155 électeurs, ce qui représente 96,176 % du nombre total d'électeurs inscrits.

72 votes ont été considérés comme bulletin nul, ce qui correspond à 0,42 % du taux de participation.

Voté «pour» - 17 062 électeurs, ce qui correspond à 99,458 %.

Voté «contre» - 0.

Voté « abstention» - 21 électeurs, ce qui correspond à 0,122 %.

Après les élections, ont été élus 64 députés à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale en première convocation.

Les Députés sont des élus de 10 pays et de 27 villes.

C'est à dire : l'Arménie, la Russie, la France, Les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Abkhazie, le Djavakhhk, le Danemark, la Hongrie, la Suède...

Ainsi que les villes suivantes : Erevan, Echmiadzin, Armavir, Abovyan, Moscou, Rostov-sur-le-Don, Sochi, Gagra, Soukhoumi, Akhaltska, Paris, Marseille, Nice, Créteil, Vienne, Boston, Glendale, Göteborg, Mayence,

Odense, Budapest

Les membres élus sont de plus de 15 régions et provinces de l'Arménie occidentale : Kars, Bitlis, Van, Tigranakert (Diyarbakir), Hamshen, Trabzon, Karin (Erzurum), Igdir, Mush, Sebastia, Sassoon, la Cilicie, le Djavakhhk ...

Au sein de l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale en première convocation ont été élus 20 députés féminins, représentant plus de 31 % du nombre total des députés.

Les tranches d'âge de l'Assemblée Nationale (Parlement) en première convocation de l'Arménie occidentale est :

Plus de 60 ans - 7 sièges;

De 50 à 60 ans - 20 députés ;

De 40 à 50 ans - 16 députés ;

De 30 à 40 ans - 11 députés ;

Moins de 30 ans - 10 députés.

Le plus jeune des députés à 21 ans et le plus ancien des députés à 78 ans.

Aucune irrégularité dans l'élection des députés de l'Assemblée Nationale (Parlement) n'a été identifiée.

Aucune plainte n'a été rapportée sur les résultats électoraux et vote à la CEC.

La Commission Electorale Centrale décide :

1. D'envisager les élections à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale en première convocation valide.

2. De confirmer l'élection de 64 membres de l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale en première convocation.

3. De soumettre à l'Assemblée Nationale (Parlement) de l'Arménie occidentale en première convocation l'approbation du statut de députés des personnalités inscrites sur la liste suivante :

NOM Prénom

- 1 ALEKSANYAN Davit
- 2 ALEKSANYAN Satenik
- 3 APRAHAMIAN Armenag
- 4 APRAHAMIAN Vrej
- 5 ARAKELYAN Zakar
- 6 ATAKYAN Vladimir
- 7 AVAGYAN Karine
- 8 AVETISYAN Perch
- 9 AVETISYAN Kamo
- 10 BABAYAN Tigran
- 11 BABAYAN Hasmik
- 12 BALAIAN David
- 13 BASSAM Tahhan
- 14 CHATINYAN Armenuhi
- 15 CHITYAN Azniv
- 16 DALBAS Sevan
- 17 FAHRADYAN Armine
- 18 GAZAROSSIAN Violetta
- 19 GHOUCHTCHIAN Vahagn
- 20 GRIGORYAN Vahan
- 21 GYULOYAN Yuliya
- 22 HARMANDAYAN Armenag
- 23 HARUTYUNYAN Hayk
- 24 HARUTYUNYAN Aram
- 25 HARUTYUNYAN Tigran
- 26 HAYRAPETYAN Karine
- 27 HOVHANNISYAN Zaven
- 28 HOVHANNISYAN Armen
- 29 ICHMELYAN Seyran
- 30 JULHAKYAN Tatev
- 31 KARAGOZYAN Karapet
- 32 KASPARIAN Sarkis Avadis
- 33 KAYAYAN Hampar
- 34 KHACHATRYAN Qajik
- 35 MANJIKIAN Vardan
- 36 MATEVOSYAN Smbat
- 37 MELIKJANYAN Arsen
- 38 MINASYAN Gagik
- 39 MKRTCHYAN Aram
- 40 NAHATAKYAN Anahit
- 41 NALBANDYAN Anna
- 42 NAZARIAN Beatrice

- 43 NIKOGOSYAN Alvard
- 44 OHANYAN Saida
- 45 PASHABEZYAN Tigran
- 46 PETROSIAN Ludvig
- 47 PETROSYAN Armine
- 48 PILIBOSIAN Hrachya
- 49 PRAZYAN Karen
- 50 SAGERTYANTS Vagarshak
- 51 SAVGULYAN Harutyun
- 52 SEDRAKYAN Vardan
- 53 SEROBYAN Karine
- 54 SHAHBAZYAN Martiros
- 55 SHAHBAZYAN Parandzem
- 56 SHAKHNAZARIAN Anushavan
- 57 TER-OVANNESOV Konstantin
- 58 TER-OVANNESOVA Karine
- 59 TER-SARKISYAN Armen
- 60 TONOYAN Armen
- 61 TOZLIYAN Karine
- 62 TRAPIZONYAN Galust
- 63 VARDANYAN Karen
- 64 VON BAGRATUNI Roland

La décision a été prise à l'unanimité.

*Commission Electorale Centrale pour la formation de l'Assemblée Nationale (Parlement)
de l'Arménie Occidentale*

Le 16 décembre 2013

Արևմտահայաստանի Հանրապետության Ազգային Խորհուրդ